

Conseil communal de Larochette - Séance du 18 juin 2007

Présents étaient le bourgmestre Pierre Wies et l'échevin Paul Weiler ainsi que les conseillers Karin Gratia, Claude Kirpach, José Alcides dos Santos Mendes, Patric Glodt, Pascal Clemen et la secrétaire Christiane Hamus-Hermes. L'échevin Georges Ginter et Claudine Kettel s'étaient excusés.

- Suite aux explications du receveur communal, les conseillers ont accordé une décharge pour la somme de 2.305,38 € au receveur en ce qui concerne l'état des restants à recouvrer 2006.
- Le devis pour le remplacement d'une deuxième partie des fenêtres dans l'ancienne mairie au montant de 25.000 € a été approuvé.
- Les conseillers ont décidé à l'unanimité, de transférer à partir du 1er septembre 2007 les bureaux de la Mairie au Manoir de Roebé, situé 33, Chemin J.A. Zinnen.
- Le collège des bourgmestre et échevins a été chargé de signer la convention portant sur l'organisation des cours de musique dans la commune avec l'Union Grand-Duc Adolphe. Contraints de revoir les tarifs d'inscription aux cours de musique, le conseil communal a adapté les frais selon les besoins. Les tarifs et conditions respectives figurent en page 11 du présent bulletin.
- Les conseillers ont adopté un règlement communal sur la participation aux frais d'inscription relatifs à la fréquentation des établissements scolaires de musique en-dehors de l'école de musique de Larochette. Dispositions et montants figurent en page 10 du présent bulletin.
- Afin de pouvoir subvenir aux obligations de la commune survenues en cours d'année, certains articles du budget de 2007 ont été modifiés. En occurrence, il s'agit de dépenses imprévues et urgentes. Ainsi le conseil a voté un crédit supplémentaire de 16.000 € pour préfinancer le chauffage du Manoir de Roebé, un plus de 1.500 € pour réparer l'éclairage de l'autel à l'église de Larochette, un crédit de 1.500 € pour financer les plants que le préposé forestier a du remplacer à cause d'intempéries et la somme de 362 € pour payer la cotisation Syvicol, syndicat national des communes.
- En date du 13 juin 2007, la Ministre de l'Education Nationale a introduit une demande auprès du conseil communal afin d'accorder une décharge à l'instituteur Christian Lamy, pour lui permettre d'assurer des missions au sein du « Script » et de la Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg. Ainsi, les conseillers ont accordé une décharge complète à Monsieur Lamy et ont déclaré vacant le poste en question pour l'année scolaire 2007-2008.
- L'institutrice Tanja Schiertz assumera un poste de travail à mi-temps en ce qui concerne l'année scolaire 2007-2008. L'autre poste à mi-temps a été déclaré vacant sur la troisième liste des postes vacants du Ministère de l'Education Nationale.
- Les contrats concernant le remplacement de personnel enseignant avec Carmen Kohnen (rempl. C. Jaas) et Corinne Lucas (rempl. V. Koob) sont approuvés.
- Les « Jugendpompjéén vum Kanton Miersch » reçoivent un subside de 150 €, les « Frënn vun Csokao asbl » un subside de 100 € et la « Sécurité routière » un subside de 150 €. La Fédération Nationale des Corps de Pompiers reçoit la somme de 50 €.
- A l'occasion de ses 25 années de service auprès de la commune en tant que receveur communal, les conseillers sont d'accord d'offrir une montre d'une valeur de 1.000 € à Irène Spautz-Bredimus.
- Le conseil communal propose de reclasser la voie CR 118 Mersch-Larochette (Rue de Mersch) en RN 8 (Route nationale).
- Le règlement communal de la circulation du 7 janvier 1988 concernant la Rue du Moulin à Larochette a

été modifié comme suit: « 17. - Stationieren auf dem Bürgersteig...-ab Fußgängerweg zwischen Haus Nr 1 und Haus Nr 3 bis Haus Nr 10 » fut rayé et remplacé par « 17. - Stationieren auf dem Bürgersteig...- zwischen Haus Nr 8A – Haus Nr 10 auf drei eingezeichneten Plätzen. »

- Finalement le conseil communal a chargé le collègue échevinal d'entamer des négociations avec les responsables de la commune de Fischbach en vue d'une fusion entre les deux communes avec six voix et une abstention. Le conseil s'était déjà prononcé favorablement en vue d'une collaboration étroite entre les quatre communes de Fischbach, Heffingen, Nommern et Larochette concernant la fusion. Par la suite, les responsables des communes de Heffingen et Nommern ont fait savoir que leur communes ne sont pas encore prêtes à aborder le sujet. Cependant, ils restent disponibles pour une collaboration étroite à d'autres niveaux. Les communes de Fischbach et Larochette ont souligné leur volonté, d'entamer des négociations concrètes.